



**MAIRIE DE
TOULOUSE**
www.toulouse.fr

Direction de l'Éducation
Secrétariat Général

Nos réf : D21011322

direction.education@mairie-toulouse.fr

Toulouse, le 23 avril 2021

Note à l'attention des :

- Agents des écoles

Objet : COVID-19 – Garde d'enfants de moins de 16 ans des personnels des écoles

Au regard des décisions gouvernementales en matière de fermeture des établissements scolaires, les mesures suivantes s'appliquent pour les agents des écoles dont l'établissement d'accueil de leurs enfants de moins de 16 ans est fermé **la semaine du 26 au vendredi 30 avril 2021** :

- Un accueil est mis en place dans tous les collèges haut-garonnais pour les enfants de moins de 16 ans dont l'un des parents est personnel prioritaire (*cf liste en annexe*).
- Les agents des écoles font partie des personnels prioritaires pour l'accueil de leurs enfants.
- Dans ce cadre, les agents des écoles ne pourront pas être placés en autorisation spéciale d'absence – garde d'enfant (ASA).

Afin de pouvoir justifier de cette priorité d'accueil, est joint à la présente note un modèle d'attestation qui pourra être signé par le responsable hiérarchique.

Je vous remercie par avance pour la prise en compte de ces mesures et je tiens à vous remercier pour votre investissement au quotidien dans ce contexte de crise sanitaire qui rend très complexe le fonctionnement des écoles.

La Directrice de l'Éducation

Élodie CHABAUD

PJ :

- Liste des personnels prioritaires du 08/04/2021
- Attestation personnel prioritaire

Copie :

- Coordonnateurs périscolaires
- Responsables de vie scolaire
- Cadres de coordination de vie éducative
- Responsables de Territoire